

LA PRIMO-LICENCE



Qu'est-ce que la primo-licence ?

La primo-licence est une **licence club annuelle** qui permet de bénéficier de 4 mois offerts. Elle doit être demandée par une personne physique non-licenciée depuis au moins 20 mois (= qui n'a pas eu de licence depuis le 31 décembre 2023) et qui demande une licence entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025.

Sur le document, rien ne permet de différencier une primo-licence d'une licence club.



Comment obtenir une primo-licence ? (2 possibilités)

1. S'adresser à un club affilié



2. NOUVEAUTÉ depuis le 01/09/2023 : Prendre sa licence en ligne*



3. Prix d'une primo-licence**

La primo-licence est valable 16 mois maximum (du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026) dont 4 mois offerts :

- Primo-licence jeune : **33 €** (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Primo-licence adulte : **72 €** (pratiquant ou compétition)

* <https://licencedirecte.ffvoile.fr/>

** Pour plus d'information sur la tarification des licences, vous pouvez consulter ce [lien](#).

Au moment de la prise de la primo-licence, le licencié ne paiera donc par anticipation, que le prix de la licence 2026.

ATTENTION : une licence prise fin aout ne peut pas être transformée en primo-licence !

Le prix de la licence comprend une couverture assurantielle en responsabilité civile, individuelle accident et assistance rapatriement. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la [FFVoile](http://ffvoile.fr) ou le [Mémento](#).

Certificat médical ou questionnaire de santé ?

Age au moment de la prise de licence	Année des 18 ans		Année des 19 ans et après
	Avant l'anniversaire	Après l'anniversaire	
Licence	Jeune	Jeune	Adulte
Document médical demandé :	Obligation de renseigner un questionnaire de santé afin d'obtenir une Licence Club Compétition permettant la pratique de la voile (y compris en régate).	Aucun document médical n'est exigé sauf <u>pour obtenir une Licence Club Compétition</u> (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4).	Aucun document médical n'est exigé sauf <u>pour obtenir une Licence Club Compétition</u> (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4).

Quelques informations importantes

Toute **demande éventuelle d'annulation de Primo licence** (avec justification) doit nous parvenir dans la mesure du possible dans les 8 jours suivants la délivrance, et en tout état de cause, **avant le 20/12/2025**. Après cette date, **aucune annulation de Primo licence ne sera possible** (exercice comptable 2025 clos).

La primo-licence ne donne pas droit à l'attribution de voix sur l'année N (2025) mais pour l'année N+1(2026). Les primo-licences prises en 2025 ne doivent pas être renouvelées sur l'année 2026, le logiciel de la FFVoile le faisant automatiquement.

Contact

Service licences : licences@ffvoile.fr